Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_76-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 07 - 76** - Séance du 09 juillet 2026

En exercice : **27**

Présents : **21**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**

Date de l'affichage : **02 juillet 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi 9 juillet à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; MATTEÏ Pauline ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; RICHARD Dominique ; LOMMERT Isabelle ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne ;

Excusé.e.s : MÉZIANI Nadia (pouv à HEURTEBIZE Hélène) ; HUBERT Stéphane (pouv à VIMONT Anne) ; GÉRARD Pierrick (pouv à MARCHERON Bertrand) ; LAMBERT Charline (pouv à ABGRALL Julien) ; WADIER Typhaine (pouv à GENDROT Rémy) ; GAVARD Caroline (pouv à DUMOND Éric).

Secrétaire de séance : **Rémy GENDROT**

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTGERMONT

Vu le vote du budget primitif de la commune en date du 05 mars 2026 ;

Considérant que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale ;
Considérant que le CCAS doit faire face à toutes ses dépenses obligatoires, particulièrement les salaires, il convient de verser au CCAS une subvention qui permettra de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle que le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 € au CCAS a déjà été approuvé lors du vote du budget communal.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_76-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant de la subvention étant supérieur à 23 000 €, conformément à l'article 10 de la Loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations n° 2000-321 du 12 avril 2000, art. 1er du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, une délibération doit être prise pour valider le versement de cette subvention au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de MONTGERMONT.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Rémy GENDROT



Le Maire
Laurent PRIZÉ

